

## Adresse de la brigade de gendarmerie de Varzy (Nièvre), lors de la séance du 10 fructidor an II (27 août 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la brigade de gendarmerie de Varzy (Nièvre), lors de la séance du 10 fructidor an II (27 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 12;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15020\\_t1\\_0012\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15020_t1_0012_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

de ce partage. Les bestiaux loin de jeûner tel que le disent différents cultivateurs de notre commune s'apercevront aussi par eux-mêmes du triple produit; les propriétés de superbes plantations d'arbres fruitiers et autres promettent les jours les plus heureux aux habitans de la commune de Vendeuil; nous bénissons aussi, augustes Législateurs, votre décret qui nous rappelle l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme... Les campagnes troublées un instant par les Athéismes, embrassent la vraie religion d'un gouvernement élevé au-dessus de tous les hideux préjugés, enfantés jadis par les prêtres. Continuez Pères de la patrie et la terre étonnée... Admirez les exploits du vertueux peuple français.

(Suivi d'une page de signatures.)  
(Suivi d'une liste de noms.)

Tous les citoyens ci-dessus sont hommes, femmes, filles, âgés au moins de 18 ans, ont déclaré ne savoir signer mais tous ont adhéré avec transport à la présente adresse. En présence de tous les signataires réunis.

### g

[*La brigade de gendarmerie de Varzy, département de la Nièvre, aux représentants du peuple à la Convention Nationale, 15 thermidor II*] (9)

Citoyens représentants,

La découverte de la conjuration de l'infame Robespierre aîné, et ses complices, n'est dûe qu'à votre vigilance patriotique, et à votre sollicitude paternelle.

Cette journée mémorable, où vous avez mis au grand jour la noirceur de ces grands scélérats, en vous sauvant à leur rage, a sauvé la patrie.

La Gendarmerie nationale de Paris a signalé son amour pour la liberté en repoussant avec courage les poignards que les tirans avaient dirigé contre vous, nous partageons ses sentimens avec enthousiasme et sincérité : une seule idée nous afflige, c'est de n'avoir pas concouru avec elle à cet acte de justice, et de reconnaissance.

Soyez persuadé, citoyens représentants, de notre dévouement. Oui nous périrons, nous en faisons le serment, plutôt qu'à souffrir qu'il soit porté la plus légère atteinte à la représentation nationale, et qu'il soit tramé contre l'unité et l'indivisibilité de la république.

Vive la République, vive la Convention.

SELLERT, RAGONNA, MASSE, VERDEAUX,  
PARIZOT.

### h

[*Le conseil général de La Sone. département de l'Isère, à la Convention nationale, le 13 thermidor an II*] (10)

Citoyens Représentants du Peuple français,

Vous apprendrez sans doute avec intérêt quel a été le fruit des travaux d'une des plus petites communes de la République, dans la fabrication du salpêtre; vous verrez que l'amour de la Patrie peut quelque fois suppléer aux talents et aux lumières.

Aussitôt la réception du décret du 14 frimaire concernant la fabrication du salpêtre, convaincus de la nécessité de cette matière première, nous nous empressâmes de la mettre à exécution. Le petit nombre d'habitations que renferme notre commune, un terrain sablonneux et humide, le manque de connoissances, rien ne nous a effrayés, aussi le succès a-t-il répondu à notre courage et à nos espérances.

Dix quintaux de salpêtre ont été extraits dans une commune dans laquelle on ne compte que cinq cent individus et le produit a été rendu successivement dans les magasins du district des Thermopyles (ci-devant Saint-Marcellin).

Ce résultat, nous aimons à vous le dire, qui se trouve dans la proportion de deux livres par individu, sans compter ce que nous pouvons encore fournir, nous a produit, tous frais de manutention déduits, un bénéfice de trois cent vingt sept livres douze sous, que nous destinons aux dépenses les plus urgentes de notre commune qui n'a aucuns fonds.

Nous vous dirons aussi que nous avons mis la même activité dans l'exécution de l'arrêté du comité de salut public concernant les charbons de bois de bourdaine propre à la fabrication de la poudre. Le 3 messidor nous en avons fait parvenir la quantité de huit quintaux dix sept livres à l'administration du district des Thermopyles.

Nous ajouterons que la société populaire de notre commune a envoyé à la même administration dans le jour d'hier, 12 thermidor, la quantité de vingt chemises, destinées pour les défenseurs de la patrie, produit des dons volontaires faits par quelques membres de la société.

Nous ne terminerons pas, citoyens Représentants, sans vous féliciter sur vos immortels travaux, qui ont préparé les grandes victoires que les armées républicaines remportent journellement sur les tyrans coalisés. Nous vous invitons toujours à rester fermes à votre poste, à déjouer et terrasser toutes les factions et à assurer à jamais le règne de la Liberté et de l'Egalité.

Salut et fraternité.

JUBIE (*maire*), BERTOIN (*agent national*),  
MEYNIER (*secrétaire*), FOURCHET, JUBIE, PAIRE,  
ROCHAUD.

(9) C 320, pl. 1313, p. 4.

(10) C 318, pl. 1292, p. 12. *Bull.*, 12 fruct. (suppl.).